

Rappels règlement Coupe de France 2020-21

Section : lois du jeu / arbitrage

· Ballons :

Durant l'épreuve éliminatoire, les ballons sont fournis par l'équipe recevante, sous peine de la perte du match. Sur un terrain neutre, les deux équipes doivent fournir chacune des ballons neufs et réglementaires sous peine d'une amende . L'arbitre désigne celui avec lequel le jeu doit être commencé.

· Nombre de joueurs :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 8^{ème} tour inclus, et 18 joueurs à compter des 32^{èmes} de finale. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 jusqu'au 8^{ème} tour inclus, et de 12 à 18 à compter des 32^{èmes} de finale. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 8^{ème} tour inclus ou 18 joueurs à compter des 32^{èmes} de finale, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.

Lors des deux premiers tours, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain. Cette disposition est accordée évidemment qu'à trois remplaçants-remplacés ; les deux autres remplaçants ne peuvent pas prendre part à la rencontre.

· Équipements des joueurs :

Si les couleurs des équipements des deux adversaires indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur.

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club. Les gardiens de but doivent porter un maillot d'une couleur les distinguant nettement des autres joueurs et de l'arbitre. Pour parer à toute éventualité et notamment à la demande de l'arbitre ou du délégué, les gardiens de but doivent avoir à leur disposition deux maillots de couleurs différentes.

· Durée du match :

La durée du match est de quatre-vingt dix minutes, divisée en deux périodes de quarante cinq minutes. Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale) : Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu, soit 5 tirs aux buts puis mort subite.

· Tirs aux but :

Seuls les joueurs présents au coup de sifflet final peuvent participer à l'épreuve.

Si une équipe se trouve en supériorité numérique, elle devra retirer un joueur pour égaliser son nombre tant avant que pendant l'épreuve.

Merci également de vous conformer aux modifications des lois du jeu et de respecter le protocole COVID-19.